



Ailes Sportives Airbus Helicopters (ASAH) **Section Karting**

- Avant toutes choses, il est nécessaire de rappeler que ce championnat est organisé par la section Karting des Ailes Sportives d'Airbus Helicopters, qu'il n'est pas affilié à une fédération, que toutes les courses se déroulent chez des prestataires loueurs de karting type « loisir ».
- Le bureau de la section constitue l'équipe organisatrice des courses et du championnat.
- Pour toutes les courses, le présent règlement s'ajoute au règlement du prestataire.
- L'inscription à l'association tient lieu de signature et d'acceptation du présent règlement.
- Le bureau de la section se réserve le droit de faire respecter le présent règlement, de le réviser ou de le compléter.

1. Conditions d'inscription à la section :

Kartcopter étant une section des Ailes Sportives, l'adhésion aux ASE est obligatoire.

- Les ayants droits : inscrits et apprentis Airbus Helicopters, Enfants et conjoint, salariés EADS-EPS, ETS, Airbus Cimpa, MSAE, CE
- Les extérieurs : Toutes personnes ne respectant pas les critères ci-dessus, y compris les intérimaires, Sous-traitants et Stagiaires.

Pour tout nouvel adhérent extérieur souhaitant participer au championnat, celui-ci doit préalablement soumettre son dossier d'inscription au bureau avant d'être officiellement inscrit (s'il reste des places disponibles).

L'âge mini pour s'inscrire à Kartcopter est fixé à 14 ans, la taille mini est fixée par le prestataire.

Un mineur doit être accompagné par son parent / tuteur pendant toute la durée des évènements.

2. Inscription aux courses :

L'adhésion de l'adhérent est officiellement validée qu'après paiement en ligne de son inscription.

Nul ne saurait participer à une course sans avoir préalablement réglé son inscription à l'association.

La participation à une course est validée uniquement lorsque son paiement en ligne est effectué. Le paiement doit être effectué avant la date de clôture de l'inscription indiquée dans la convocation.

En cas d'annulation au moins 24 heures avant une course, le paiement est automatiquement reporté pour la course suivante.

Pour une annulation dans les 24 heures avant une course, le paiement devient définitif et ne peut être reporté pour un autre évènement. A défaut, et à titre exceptionnel, le participant pourra contacter le bureau afin de convenir d'un accord.

En cas de dysfonctionnement de l'inscription en ligne ou bien à titre exceptionnel avec l'accord du trésorier, le paiement de l'inscription et des courses s'effectuera par chèque à l'ordre de "KARTING ASE".



Règlement Sportif

3. Les équipes :

Les équipes sont constituées soit à la mêlée soit par affinité.

Elles sont composées de 2 à 5 pilotes en fonction du nombre d'inscrits, de la configuration du circuit et du nombre de kartings mis à disposition.

Pour l'équité, chaque équipe tire au sort son numéro de karting avant les essais qualificatifs.

Seul le « Grand Prix » organisé en cours d'année est une course individuelle.

4. Déroulement des courses :

+ Les essais qualificatifs :

Tous les pilotes de chaque équipe disposent d'une session en général de 10 minutes pour effectuer un temps de référence. Le chrono le plus rapide de l'équipe servira à établir la grille de départ.

+ Le Départ :

Chaque équipe doit choisir le pilote qui prendra le départ.

Celui-ci se présentera dans son karting sur la grille de départ.

Le départ se fera au choix par l'équipe organisatrice sous la forme de :

- *Départ arrêté type « Formule 1 »*
- *Départ type « le Mans »*
- *Départ lancé derrière un « Pace Car ».*

+ La course :

Chaque pilote dispose d'un temps de course pouvant varier d'une épreuve à l'autre. Il devra l'effectuer en l'étalant sur au minimum deux relais pour toutes les courses en équipe.

Chaque coéquipier doit effectuer le même temps de roulage à répartir sur la durée de la course. En cas de réclamation et de preuves évidentes que le non respect de cette règle ait pu entraîner un avantage déloyale en course, le bureau se réserve le droit de pénaliser la ou les équipes concernées.

+ L'arrivée :

L'arrivée est jugée au terme de la durée de la course. Le classement sera établi en premier lieu par le nombre de tours effectués durant la course et ensuite par l'ordre de passage sous le drapeau à damier.

+ Le Podium :

Les trois premières équipes sont invitées à monter sur le podium pour recevoir leurs récompenses.

+ Changement de matériel :

Si, avant ou pendant une course, une équipe souhaite, pour des raisons de performance, changer de matériel, elle devra en référer à un membre du bureau qui prendra immédiatement la décision avec le prestataire si cela est possible.

Cela vaut aussi pour un membre du bureau qui associera un autre membre du bureau à la décision.

5. Le jugement de la course :

Le bureau de la section organise les courses mais le prestataire reste l'unique arbitre d'un point de vue de la sécurité ou du domaine sportif. Nul ne pourra aller à l'encontre d'une décision du prestataire. Ainsi celui-ci sera en droit de pénaliser un concurrent antisportif ou dangereux sur la piste. C'est aussi lui qui jugera l'arrivée de la course.

6. La répartition des points :

Afin de préserver au mieux l'équité du championnat, tout participant marque au moins un point. Il y a autant de points que de participants. Par exemple, pour une course avec 33 participants / 11 équipes de 3, la répartition des points attribués au championnat après la course se fera comme suit. Dans certaines situations bien particulières, le bureau se réserve le droit de réévaluer le nombre de points en conservant le même principe d'attribution.

1^{er}	33 pts
2nd	30 pts
3^{ème}	27 pts
4^{ème}	24 pts
5^{ème}	21 pts
6^{ème}	18 pts
7^{ème}	15 pts
...	...

7. Le championnat :

Chaque début d'année, un calendrier est proposé aux adhérents avec l'ensemble des courses, des formules proposées ainsi que les tarifs associés. Pour motifs impérieux (conditions sanitaires et/ou décisions gouvernementales), l'organisation pourra malgré tout être amenée à annuler ou reporter les dates des événements.

A l'issue des courses prévues au championnat, le pilote ayant accumulé le plus de points sera désigné « champion de Karting des ASE ». Le champion sortant lui concédera le trophée qu'il gardera un an et remettra en jeu l'année suivante. En cas d'égalité de point, le champion sera désigné au plus grand nombre de victoires.

Sur le même principe, un championnat féminin et un championnat sénior (+45ans) sont organisés.

8. Sécurité :

Tous les participants sont soumis aux consignes de sécurité du prestataire. Tout participant manquant à ses responsabilités sur la sécurité durant les épreuves pourra se voir sanctionné en commission extraordinaire de discipline par le bureau de la section.

Le bureau peut décider d'ajouter des consignes de sécurité à celles du prestataire (voir §10)



9. Commission extraordinaire :

En cas d'incident grave, de comportement dangereux, antisportif ou en désaccord avec le code de bonne conduite de la section, une commission extraordinaire du bureau de la section se réunira pour décider des suites à donner à l'évènement.

10. Consignes de sécurité générales :

Les consignes qui suivent viennent s'ajouter aux consignes de sécurité des prestataires.

- 1. Les ports d'un casque intégral et de chaussures fermées sont obligatoires.*
- 2. Les ports des gants et de la combinaison sont recommandés.*
- 3. Sur décision du bureau, les stands pourront être strictement interdits au public.*
- 4. Afin de limiter les risques d'embouteillages et d'accidents dans les stands, les changements de pilotes se feront obligatoirement dans le respect des zones définies par le prestataire. Aussi, la vitesse dans les stands qui sera jugée excessive sera immédiatement sanctionnée.*
- 5. En cas de mauvaises conditions climatiques, l'organisation se réserve le droit de maintenir, de reporter ou d'annuler l'épreuve.*

11. Code de bonne conduite des adhérents:

- 1. Nous participons à un championnat LOISIR et non au championnat du monde de formule 1. Le but premier est de s'amuser !*
- 2. Tout excès d'humeur en marge de l'état d'esprit (loyal et convivial) demandé par l'organisation sera sanctionné par un avertissement la première fois, puis en cas de récurrence par l'exclusion de la course suivi d'un passage en commission extraordinaire (§9).*
- 3. Tout participant en état d'ébriété se verra refuser l'accès à la piste.*
- 4. Tout comportement sur les réseaux sociaux ne correspondant pas aux valeurs morales, déontologiques et sportives de la section ainsi que de l'entreprise AIRBUS sera sanctionné par un avertissement la première fois, puis en cas de récurrence par un passage en commission extraordinaire (§9).*

12. Droit à l'image et à la protection de la vie privée:

En vertu de la loi relative au droit à l'image et à la protection de la vie privée, nous rappelons qu'il est strictement interdit aux adhérents de diffuser sur les réseaux sociaux des photos sans autorisation préalable des personnes y apparaissant.

Seule l'association dispose du consentement de chaque adhérent lors de son inscription.